

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° COUR : 500-11-038035-099  
N° BUREAU : 088440-003

COUR SUPÉRIEURE  
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des  
compagnies (LRC 1985, ch. C-36), en sa version modifiée »

**LES INDUSTRIES SHOW CANADA INC.,**  
Personne morale dûment constituée ayant son siège social  
au 5555, rue Maurice-Cullen, dans la ville de Laval, dans la  
province de Québec, H7C 2T8.

**LES INDUSTRIES SHOW CANADA (US) INC.,**  
Personne morale dûment constituée ayant son siège social  
au 5555, rue Maurice-Cullen, dans la ville de Laval, dans la  
province de Québec, H7C 2T8.

**3665658 CANADA INC.,**  
Personne morale dûment constituée ayant son siège social  
au 5555, rue Maurice-Cullen, dans la ville de Laval, dans la  
province de Québec, H7C 2T8.

Ci-après collectivement appelées  
« *La Compagnie* »

- ET -

**RAYMOND CHABOT INC.,**  
Personne morale dûment constituée ayant une place  
d'affaires au 600 de la Gauchetière Ouest, bureau 2000,  
dans la ville de Montréal, dans la province de Québec,  
H3B 4L8.

« *Contrôleur* »

### TROISIÈME RAPPORT DU CONTRÔLEUR SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA DÉBITRICE

---

À L'HONORABLE ROBERT MONGEON, JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE :

#### 1. INTRODUCTION

- » Le 14 décembre 2009, la Compagnie a déposé une requête pour l'obtention d'une Ordonnance initiale, selon les dispositions prévues aux articles 4, 5 et 11 de la *Loi sur les Arrangements avec les Créanciers des Compagnies (LACC)*. Le 16 décembre 2009, le juge Robert Mongeon, J.C.S. a émis une Ordonnance initiale nommant Raymond Chabot inc. (Nicolas Boily, CA, MBA, CIRP) à titre de Contrôleur aux affaires et finances de la Compagnie ;
- » Le 17 mars 2010, cette Ordonnance a été renouvelée pour une deuxième fois, et ce, jusqu'au 30 avril 2010.

Le présent rapport se veut un complément d'information aux deux (2) premiers rapports du Contrôleur produits respectivement les 11 janvier 2010 et 15 mars 2010 et doit être lu en relation avec ceux-ci.

## 2. SUIVI DES ACTIVITÉS

- » Depuis l'Ordonnance initiale, les activités de la Compagnie se sont sommes toutes poursuivies normalement :
  - ◆ Un seul contrat d'importance est actuellement en cours soit le projet du « Cosmopolitan » à Las Vegas. Selon la direction de la Compagnie, ce projet devrait être complété dans les prochains jours;
  - ◆ L'approvisionnement auprès des fournisseurs est demeuré stable;
  - ◆ Les dépenses d'exploitation sont effectuées dans le cours normal des affaires.
- » La Compagnie soumissionne présentement sur plusieurs projets d'importance aux États-Unis, en Argentine, au Japon et en Irak ;
- » Compte tenu de la baisse des activités, la direction a procédé le 14 avril dernier à trente-cinq (35) mises à pied permanentes. La Compagnie emploie actuellement près de quarante (40) employés.
- » Nous vous présentons, ci-dessous, une comparaison entre les projections combinées sur l'évolution des avances bancaires jointes au deuxième rapport du Contrôleur et les recettes et débours réels pour la période du 6 mars au 16 avril 2010 :

	(En milliers de dollars – non vérifié)		
	Réel	Projections	Écart
	\$	\$	\$
<b>Recettes</b>			
Comptes clients	1 892	1 683	209
<b>Déboursés</b>			
Salaires et avantages sociaux	362	381	19
Fournisseurs	1 229	1 411	182
Loyer	32	29	(3)
Contrats de location	30	37	7
Remboursement des dettes à long terme	24	12	(12)
Frais financiers	18	34	16
Honoraires de restructuration	159	195	36
	1 854	2 099	245
<b>Augmentation (diminution) des avances bancaires</b>	(38)	416	454
<b>Avances bancaires au début</b>	822	822	---
<b>Avances bancaires à la fin</b>	784	1 238	454

- » Tel qu'illustré, les avances bancaires sont inférieures aux prévisions de 454 000 \$. Cet écart favorable s'explique par les éléments suivants :

- ◆ 209 000 \$ d'encaissement supérieurs aux prévisions. Cet écart favorable s'explique principalement par la sous-évaluation des encaissements projetés pour les projets des Jeux Olympiques de Vancouver (130 000 \$) et du « Cosmopolitan » à Las Vegas (42 000 \$). Ces écarts favorables sont temporaires ;
- ◆ 245 000\$ de déboursés inférieurs aux prévisions. Cet écart favorable s'explique principalement par des déboursés aux fournisseurs moindres que prévu (182 000\$) et des honoraires de restructuration moindres que prévu (36 000 \$). Ces écarts favorables sont permanents.

### 3. SUIVI DE LA RÉCLAMATION CONTRE PERINI BUILDING COMPANY (« PERINI »)

- »»» Comme décrit dans notre rapport du 15 mars 2010, une somme de 2,8 millions US \$ demeurait impayée par Perini sur le projet du City Center à Las Vegas et faisait l'objet d'un litige commercial important ;
- »»» Depuis cette date, la Compagnie a complété la documentation d'une troisième (3<sup>e</sup>) réclamation à l'endroit de Perini au montant de 2 361 840 US \$, pour une réclamation totale de près de 5,2 millions US \$ ;
- »»» La Compagnie, assistée de son procureur américain, poursuit ses démarches visant le recouvrement de cette créance ;
- »»» À ce stade, nous ne pouvons nous prononcer quant au montant qui sera recouvré et quant aux délais de recouvrement de ce compte client litigieux.

### 4. PROCESSUS DE PRODUCTION DES RÉCLAMATIONS

- »»» Le processus de production des réclamations a pris fin le 30 mars 2010 à 17 heures (heure de Montréal). À ce jour, près de 60 % (en nombre) des créanciers déclarés par la Compagnie ont produit une réclamation auprès du Contrôleur ;
- »»» En date du 15 avril dernier, une Ordonnance a été rendue afin d'amender le processus de production des preuves de réclamation uniquement pour le bénéfice des employés licenciés de façon permanente le 14 avril 2010. Le processus est présentement en cours, et se poursuit jusqu'au 15 mai 2010 à 17 heures (heure de Montréal) ;
- »»» Les avis aux employés licenciés de la date limite de production des réclamations ont été envoyés le 16 avril 2010.

### 5. PROJECTIONS SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

- »»» Nous joignons, à l'annexe A, les projections sur l'évolution de l'encaisse pour la période du 17 avril au 25 juin 2010 ;
- »»» Ces projections ont été établies par la direction de la Compagnie dans un contexte d'exploitation réduite compte tenu du faible niveau de commandes en main ;
- »»» Nous avons effectué un examen de ces projections en menant des enquêtes, des analyses et des discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction et les employés de la Compagnie. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses ainsi que

la préparation et la présentation des projections. Toutefois, aucune vérification de celles-ci, tel que prescrit dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, n'a été effectuée par le Contrôleur. Conséquemment, le Contrôleur n'exprime aucune opinion comptable à leur égard ;

- » De plus, puisque ces projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels peuvent différer des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

## 6. SOLLICITATION D'OFFRES DE FINANCEMENT OU D'INVESTISSEMENT

- » Depuis l'émission de l'Ordonnance initiale et plus particulièrement depuis janvier dernier, les dirigeants de la Compagnie, assistés de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie ont poursuivi les démarches de refinancement entreprises. À ce jour, la Compagnie a reçu :

- ◆ Deux lettres d'intention provenant de sociétés de financement paragouvernementales quant au refinancement de ses opérations. Ces lettres sont sujettes à certaines conditions et font toujours l'objet de négociations ;
- ◆ Deux lettres d'intention quant à une éventuelle vente de type « sale lease back » de l'immeuble de la Compagnie. Ces lettres d'intention sont conditionnelles à la réalisation d'une vérification diligence par l'acquéreur qui débutera sous peu.

- » De plus, monsieur Jean Labadie et/ou d'autres partenaires sont disposés à injecter des sommes additionnelles et ce, dans le cadre de l'exécution d'un Plan d'arrangement. Les montants demeurent à être précisés ;

- » La Compagnie poursuit également des discussions avec différentes institutions financières et prêteurs privés.

## 7. SITUATION AVEC LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS GARANTIS

- » Depuis l'émission de l'Ordonnance initiale, la Compagnie et le Contrôleur ont été en constante communication avec l'ensemble des créanciers garantis.

- » En date du présent rapport, la Banque Nationale du Canada et la Compagnie ont renouvelé la convention d'atermoiement en vigueur, et ce, jusqu'au 25 juin 2010.

## 8. PLAN D'ARRANGEMENT

- » Compte tenu des options de refinancement disponibles, la Compagnie, assistée de ses procureurs et du Contrôleur, s'affaire actuellement à l'élaboration d'un Plan d'arrangement, lequel doit être déposé au cours des prochains jours.

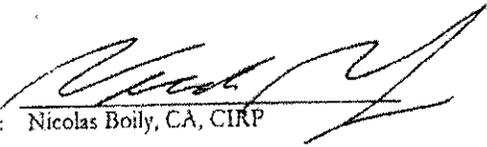
## 9. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Considérant que :

- Depuis l'Ordonnance initiale, les activités de la Compagnie se poursuivent normalement et génèrent des recettes et déboursés conformes aux projections ;
- Les projections sur l'évolution des avances bancaires pour la période du 17 avril au 25 juin 2010 démontrent une réduction importante des avances bancaires et ce conformément à l'entente intervenue avec la Banque Nationale du Canada ;
- La Compagnie est présentement dans un processus de recherche de re-financement et de sollicitation d'investisseurs stratégiques ;
- La Compagnie complète présentement l'élaboration d'un Plan d'arrangement qui sera soumis à ses créanciers ;
- La Compagnie complète présentement un projet important pour lequel une interruption des activités causerait un préjudice important et conséquemment, affecterait grandement sa valeur de réalisation ;
- La Compagnie poursuit les négociations visant le recouvrement des sommes dues par Perini Building Company ;
- La clôture du processus de sollicitation en cours et d'un éventuel règlement entre la Compagnie et Perini Building Company seront à l'avantage de l'ensemble des créanciers ;
- Le processus de dépôt des preuves de réclamation des employés licenciés est présentement en cours et prendra fin le 15 mai prochain ;
- La Compagnie a agi et continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue ;
- Par conséquent, le Contrôleur est d'avis que le délai demandé est raisonnable et à l'avantage de l'ensemble des créanciers et recommande qu'il soit accordé jusqu'au 25 juin 2010.

Le 28 avril 2010

RAYMOND CHABOT INC.  
Contrôleur.

Par :   
Nicolas Boily, CA, CIRP

## **ANNEXE A**

**Les Industries Show Canada inc.**  
**Les Industries Show Canada (US) inc.**  
**3665658 Canada inc.**

Projections sur l'évolution des avances bancaires  
De la période du 17 avril au 25 juin 2010

Les Industries Show Canada inc.  
Les Industries Show Canada (US) inc.  
3665658 Canada inc.  
Notes Complémentaires  
Au 27 avril 2010  
(non vérifié)

## **1. Objet des projections sur l'évolution de l'encaisse**

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées par les dirigeants de la société à partir des informations disponibles au 27 avril 2010, pour la période du 17 avril au 25 juin 2010.

Le but de ces projections est de présenter au tribunal une information financière prospective dans le cadre d'une requête en prorogation de l'ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)*. Il est à signaler que ces informations risquent de ne pas convenir à d'autres fins.

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction d'hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que les dirigeants de la société ont prévu adopter, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, de l'avis des dirigeants, sont les plus probables, mais surtout en fonction d'hypothèses conjecturales qui cadrent avec l'objet des projections.

Étant donné que ces projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts pourront être importants.

## **2. Hypothèses**

L'état de l'évolution de l'encaisse repose surtout sur des hypothèses conjecturales qui sont énoncées ci-après.

### **Encaissements**

#### **Comptes clients**

- L'encaissement prévu des comptes clients repose sur une analyse détaillée des contrats en cours et des sommes à recevoir au 16 avril 2010.

### Tps - Tvq

- L'encaissement prévu des remboursements de Tps - Tvq repose sur une analyse des sommes à recevoir au 16 avril 2010.

### Décaissements

#### Salaires, déductions à la source et vacances

- Les salaires, déductions à la source et vacances ont été calculés à partir d'une analyse spécifique des besoins en main-d'œuvre, considérant les contrats actuellement en vigueur. Ceux-ci sont payables aux deux semaines pour l'ensemble des employés.

#### Fournisseurs

- Les paiements aux fournisseurs sont évalués à partir des contrats en cours et des besoins en matières premières, fournitures et sous-traitance. Ces frais sont payables sur réception ou au moment où le service est rendu.

#### Loyer

- Les frais de loyer sont établis en fonction des baux en vigueur. Ceux-ci sont payables mensuellement.

#### Contrats de location

- Les déboursés relatifs aux contrats de location sont établis en fonction des baux et ententes en vigueur. Ceux-ci sont payables mensuellement.

#### Dettes à long terme

- Les déboursés relatifs aux dettes à long terme sont établis en fonction des ententes et moratoires en vigueur. Ceux-ci sont payables mensuellement.

#### Frais financiers

- Les déboursés relatifs aux frais financiers sont établis en fonction des ententes en vigueur et la variation prévue des avances bancaires. Ceux-ci sont payables mensuellement.

### Frais de restructuration

- Les débours relatifs aux honoraires de restructuration sont établis en fonction de l'expérience et sont payables sur réception des factures.

Show Canada (combiné)  
Projections hebdomadaires sur l'évolution des avances bancaires  
pour la période se terminant le 25 juin 2010

	AVRIL		Total	MAI					Juin				Total	
	23-avril	30-avril		07-mai	14-mai	21-mai	28-mai	Total	04 juin	11 juin	18 juin	25 juin		
<b>Recettes</b>														
Comptes clients	-	155	155	-	1 517	157	261	1 935	-	-	144	150	294	
Autres	45	-	45	-	-	-	217	217	-	-	-	-	-	
	45	155	200	-	1 517	157	478	2 152	-	-	144	150	294	
<b>Déboursés</b>														
Salaires, déductions à la source et vacances	50	50	100	50	45	45	45	185	45	45	45	45	180	
Fournisseurs	115	162	277	105	105	277	105	592	-	15	-	-	15	
Loyer	-	29	29	-	-	-	29	29	-	-	-	29	29	
Contrats de location	-	29	29	6	1	-	29	36	6	1	-	29	36	
Dettes à long terme	-	12	12	-	-	-	12	12	-	-	-	12	12	
Frais financiers	-	34	34	-	-	-	34	34	-	-	-	34	34	
Frais de restructuration	25	25	50	25	25	25	25	100	-	-	-	-	-	
	190	341	531	186	176	347	279	988	51	61	45	149	306	
Variations	(145)	(186)	(331)	(186)	1 341	(190)	199	1 164	(51)	(81)	99	1	(12)	
Avances bancaires (Encaisse) au début	747	892	747	1 078	1 264	(77)	113	1 078	(86)	(35)	26	(73)	(86)	
Avances bancaires (Encaisse) à la fin	892	1 078	1 078	1 264	(77)	113	(86)	(86)	(35)	26	(73)	(74)	(74)	